

## ÉDOUARD MONTPETIT (1881 À 1954)

Édouard Montpetit est le nom d'un homme qui fut un grand pédagogue, un remarquable orateur et un intellectuel dont la pensée a grandement influencé l'histoire du Québec. Pour donner à ses compatriotes la formation qui allait leur permettre d'accéder aux postes de direction du monde des affaires, Édouard Montpetit participa à la mise sur pied de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et à la fondation de l'École des Sciences Sociales, maintenant rendue la Faculté des sciences sociales. Ces deux institutions sont devenues de grandes facultés de l'Université de Montréal.

La renommée d'Édouard Montpetit a également dépassé nos frontières : il fut professeur à la Sorbonne, délégué du Canada à la Société des Nations et chevalier de la Légion d'honneur. Il a vécu de 1881 à 1954.

L'école secondaire qui porte son nom a ouvert ses portes en 1969. Plus de 1400 élèves de niveau secondaire la fréquentent et peu plus de 200 élèves de niveau primaire y ont élu domicile temporairement.

### Identification

Nom : \_\_\_\_\_ Foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone maison : \_\_\_\_\_ Téléphone d'urgence : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du contenu de cet agenda et je m'engage à respecter les règles de conduite de l'école.

\_\_\_\_\_  
*Signature de l'élève*

\_\_\_\_\_  
*Signature du parent ou tuteur*

### Dates importantes :

- **Rencontre parents-enseignants et assemblée générale des parents :**  
**23 septembre 2021** — À partir de 18 h 30, bilan et élection des membres du conseil d'établissement et 19 h 30 rencontre parents-enseignants
- **Soirée des rencontres parents-enseignants : 25 novembre 2021**
- **Soirée de remise du deuxième bulletin : 17 février 2022**
- **Le bulletin final sera envoyé par la poste en juillet 2022**

### Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

- ❖ Ligne Parent : 514-596-6000
- ❖ Traitement des plaintes et des différends en 4 étapes.  
<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/>

### **Bienvenue dans ton école**

Notre souhait est de t'offrir une école où tu pourras apprendre, te dépasser et avoir du plaisir tout en étant dans un environnement des plus stimulants. Nos ressources sont déployées pour que tu te sentes soutenu. Ta réussite repose sur toi et sur tes efforts, mais aussi sur ta capacité à demander de l'aide au bon moment.

Ouvre ton esprit et implique-toi pour faire de l'école un milieu à ton image et garde en tête que l'école forge l'adulte que tu seras demain. Chaque décision est importante, réfléchis avant d'agir.

L'école est un milieu qui prône les saines habitudes de vie et les relations harmonieuses. Une bonne alimentation, une bonne hygiène et un sommeil de qualité sont grandement valorisés. De plus, le respect du code de vie, le respect des autres élèves et des adultes et le respect de l'environnement sont des valeurs essentielles à notre milieu.

### **Souviens-toi qu'à l'école...**

Tu apprends des choses utiles pour toi et ton avenir :

- Tu es là pour réussir et tu en es capable si tu y mets les efforts;
- Tu acquiers des connaissances, tu développes des compétences, mais tu apprends surtout à t'organiser et à réfléchir;
- Tu peux recevoir de l'aide si tu as des difficultés.

Le personnel de l'école Édouard-Montpetit te souhaite une très belle année scolaire.

<b>Réception de l'école</b>	<b>(514) 596-4140, choisir l'option désirée dans le menu téléphonique</b>
-----------------------------	---

	<b>NOM</b>
Directeur de l'école	Martin Talbot
<b>SAPDÉ (Sports, Arts, Danse, Études)</b> 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secondaire Directeur adjoint	Gilles Lapointe
<b>Secteur régulier, CPF 3<sup>e</sup> sec,</b> 1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secondaire Directeur adjointe (par intérim)	Linda Labrie
<b>Secteur régulier et SAPDÉ, Transit 15 et 16, accueil</b> 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire Directrice adjointe	Katerine Duplessis
<b>Adaptation scolaire</b> CPF 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire, Classes TSA, TSA intégrés Directrice adjointe	Josée Tassé
Gestionnaire administrative	Annick St-Jean
Comptes à recevoir et à payer (lundi au jeudi) 514-596-4140, poste 4143	Manon Peterkin

CODE DE VIE 2021-2022			
	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ	1. Arriver à l'école à l'heure et être présent à tous les cours et aux examens inscrits à l'horaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence* signalée par un parent par téléphone ou un billet officiel (médecin, dentiste, etc.) au numéro (514) 596-4140;</li> <li>▪ Après une absence : L'élève doit aller faire motiver son absence auprès d'une secrétaire à l'extérieur des heures de classe.</li> </ul>	<p>Absences non motivées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reprise du temps ou autres sanctions;</li> <li>▪ Référence à un intervenant de l'école;</li> <li>▪ Appel et/ou rencontre avec les parents;</li> <li>▪ Suspension interne ou externe;</li> <li>▪ Référence vers le YMCA ou une autre école;</li> <li>▪ Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction;</li> <li>▪ Tout départ hâtif non motivé sera déclaré comme étant une absence non motivée;</li> <li>▪ Un grand nombre de retards ou d'absences non-motivées est un caractère aggravant dans l'application de la conséquence.</li> </ul> <p><b>Voir la politique des retards plus loin.</b></p>
	2. Durant les cours, toute circulation dans l'école et tout départ hâtif doivent être autorisés par une personne responsable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permission de circuler (accompagnement);</li> <li>▪ Un départ hâtif doit être autorisé <b>avant</b> la période par une éducatrice ou une secrétaire.</li> </ul>	
MATÉRIEL ET TRAVAUX	3. Faire tous les travaux exigés; les remettre à temps, bien présentés, propres et rédigés dans un français correct.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser son agenda;</li> <li>▪ Organiser son temps et son travail;</li> <li>▪ Prendre des notes et étudier;</li> <li>▪ Être actif dans ses apprentissages;</li> <li>▪ Organiser son casier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappels et avertissements;</li> <li>▪ Risques d'échecs scolaires;</li> <li>▪ Reprise du travail ou autres sanctions;</li> <li>▪ Travail supplémentaire;</li> <li>▪ En cas de perte, un nouvel agenda devra être acheté;</li> <li>▪ Reprise du travail en journée pédagogique ou en retenues;</li> <li>▪ Référence à un service de l'école.</li> </ul>
	4. Apporter tout le matériel requis pour les cours et les examens et avoir en tout temps son agenda.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'agenda est un outil de planification, de travail et de communication entre l'élève, l'école et la maison.</li> </ul>	

#### ABSENCE EN RAISON D'UN VOYAGE D'AGRÉMENT OU D'UN VOYAGE PERSONNEL

Les absences en lien avec des voyages qui ne font pas partie des programmes scolaires de l'école sont des absences non motivées et entraînent des conséquences au niveau de l'évaluation et de la notation (voir les normes et modalités sur le site Internet de l'école).

**Un formulaire à compléter par les parents est disponible à la réception. Ce formulaire doit être remis avant le départ.**

*\*Veuillez noter que les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir le travail, de faire reprendre le temps perdu ou de faire reprendre un examen que votre enfant aurait manqué.*

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
CODE VESTIMENTAIRE	<p>5. Arriver à l'école en uniforme et le porter en tout temps même lors des examens ou des convocations en journée pédagogique.</p> <p>La collection est vendue uniquement par Raphaël U.</p> <p><a href="https://raphaelu.ca">https://raphaelu.ca</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pantalon doit être porté à la taille;</li> <li>▪ Le pantalon de type « leggings » n'est pas autorisé;</li> <li>▪ Le pantalon de type « joggings » vendu chez le fournisseur est autorisé pendant les cours (pantalon sport confort ou sport ajusté);</li> <li>▪ Aucun autre vêtement ou accessoire (casquette, foulard, tuque, etc.) n'est permis.</li> </ul> <hr/> <p>Prévoir des vêtements sport pour le cours d'éducation physique (short, t-shirt, souliers de course)</p>	<p>La collection vestimentaire est disponible chez notre fournisseur d'uniformes Raphaël U et identifiée au logo de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Polo à manches courtes ou longues;</li> <li>▪ Kangourou;</li> <li>▪ Robe polo;</li> <li>▪ Pantalon sport confort;</li> <li>▪ Pantalon sport ajusté;</li> <li>▪ Jupe 3 plis;</li> <li>▪ Pantalon urbain ou classique;</li> <li>▪ Pantalon capri ;</li> <li>▪ Bermuda.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élève s'expose à un renvoi à la maison en raison d'un uniforme non conforme.</li> <li>▪ Il en est de même pour l'élève qui se présente à ses cours d'éducation physique sans son costume ou sans son maillot de bain.</li> </ul>

Le port du costume pour les cours d'éducation physique au gymnase est obligatoire. Les vêtements appropriés sont : le t-shirt, le short ou le pantalon d'éducation physique et les souliers de course. Ces vêtements sont transportés dans un sac dédié (autre que le sac d'école). Le port du pantalon ou short cargo et short jeans n'est pas permis. Pour les cours donnés à la piscine, l'élève porte un maillot de bain décent. L'absence du costume d'éducation physique ou du maillot de bain entraîne une sanction selon le système d'encadrement de l'enseignant. Seul un billet médical permet l'exemption du cours d'éducation physique. **Prévoir un cadenas supplémentaire afin d'éviter les vols.**

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
SÉCURITÉ	6. L'utilisation de planches à roulettes, de patins à roues alignées ou de trottinettes n'est permise qu'à l'extérieur de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune tolérance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fouille;</li> <li>▪ Possibilité de confiscation;</li> <li>▪ Rencontre de suivi avec un éducateur;</li> <li>▪ Rencontre avec les parents;</li> <li>▪ Rencontre avec un policier (amende possible de plus de 100\$);</li> <li>▪ Suspension;</li> <li>▪ Expulsion de l'école.</li> </ul>
	7. La possession ou l'utilisation d'objets susceptibles de blesser quelqu'un est interdite.		
	8. Circuler calmement dans les corridors et éviter les cris.		
MILIEU DE VIE	9. Prendre soin de l'école, du matériel et des aires communes afin de favoriser l'ordre et la propreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeter les déchets à la poubelle;</li> <li>▪ Ramasser et ranger son plateau de cafétéria;</li> <li>▪ Obtempérer aux demandes des adultes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retrait de la classe;</li> <li>▪ Travaux communautaires;</li> <li>▪ Nettoyage ou paiement des dommages;</li> <li>▪ Gestes de réparation;</li> <li>▪ Rencontre avec les parents;</li> <li>▪ Rencontre avec un policier;</li> <li>▪ Suspension;</li> <li>▪ Expulsion de l'école.</li> </ul>
	10. Respecter les autres par l'utilisation d'un langage poli et d'une attitude courtoise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune tolérance. Voir le protocole sur l'intimidation.</li> </ul>	
	11. L'intimidation, la cyberintimidation et le harcèlement sont interdits.		

L'intimidation, l'atteinte à l'intégrité et le harcèlement peuvent se manifester de façon physique, verbale, sociale ou électronique au sujet de la race, de la religion, de l'apparence, de l'orientation sexuelle, etc. Cela se produit quand on se moque de toi, qu'on te donne des surnoms, qu'on t'humilie, qu'on t'exclut, qu'on te menace avec l'intention de te faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web ou les réseaux sociaux, par texto, par téléphone, ou encore qu'on te frappe. Selon le Code criminel du Canada, toute forme d'intimidation est un acte qui contrevient à la loi. Les personnes reconnues coupables s'exposent à une condamnation. Dans le même ordre d'idée, tout travail ou propos présentant du contenu faisant l'apologie ou l'usage de violence, du racisme, du sexisme, de la discrimination religieuse, sexuelle ou d'orientation sexuelle ainsi que tout discours haineux est proscrit.

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
CIGARETTE, DROGUE ET ALCOOL	12. Selon la loi québécoise sur le tabac, il est interdit de consommer des produits du tabac, du cannabis ou de vapoter sur les terrains des écoles secondaires et lors d'activités scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fumeurs ou consommateurs sont invités à quitter le terrain de l'école;</li> <li>Inspecteurs du gouvernement et amendes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fouille;</li> <li>Saisie;</li> <li>Référence à la direction et rencontre des parents;</li> <li>Rencontre avec les policiers;</li> <li>Suivi obligatoire avec intervenant;</li> <li>Protocole en toxicomanie;</li> <li>Suspension, possibilité de changement d'école;</li> <li>Accusations criminelles possibles.</li> </ul>
	13. Toute consommation ou possession de drogue ou de boisson alcoolisée ainsi que toute transaction illégale (paris, jeux, trocs, recel, etc.) dans l'école ou sur ses terrains est interdite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune tolérance.</li> </ul>	
TECHNOLOGIE	14. L'utilisation des téléphones et leurs fonctions est limitée à la cafétéria et aux casiers en dehors des heures de classe. Parce qu'ils sont une grande source de distraction, les appareils doivent être éteints et rangés lorsqu'on circule dans les corridors et dans les classes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'écoute de la musique et de vidéos se fait avec des écouteurs pour respecter les personnes autour de soi. La fonction haut-parleur ou l'utilisation de haut-parleurs avec ou sans fil est interdite;</li> <li>L'enseignant peut confisquer un cellulaire;</li> <li>L'enseignant peut permettre l'utilisation en classe à des fins pédagogiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confiscation des appareils pour une durée pouvant atteindre 10 jours;</li> <li>Retour à la maison possible;</li> <li>Appareils remis aux parents en mains propres;</li> <li>Possibilité de changement d'école;</li> <li>Obligation de retrait du Web sur-le-champ;</li> <li>Rencontre avec le policier communautaire.</li> </ul>
	15. La prise de photos, de vidéos ainsi que leur publication sans autorisation sont interdites <sup>2</sup>		

## L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

2- Tout individu a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation. Les médias sociaux tels que Facebook, YouTube, Instagram, Snapchat, etc. sont publics et révèlent des éléments de la vie privée des individus qui les utilisent. **Lorsque le contenu (texte, image, vidéo, etc.) divulgué ne respecte pas la vie privée ou nuit à la réputation de quelqu'un, celui ou celle qui l'a exposé peut être accusé d'atteinte à la vie privée ou de diffamation (le fait d'entacher la réputation d'une personne vis-à-vis des autres par des paroles, des écrits ou des gestes suscitant, par exemple, du mépris, du ridicule, de la haine ou encore de la moquerie). Les mêmes conséquences que celles prévues au protocole contre l'intimidation s'appliqueront. Le protocole est disponible en ligne.**

## Politique des retards et absences

**Nous valorisons la ponctualité et l'assiduité à l'école. Tous les élèves qui n'auront aucune absence et aucun retard pendant toute une étape pourront remporter une récompense.**

Deux retards seront tolérés par période de deux mois. Après, chaque retard entraînera une convocation en retenue. **Un retard, motivé ou non, demeure un retard** et est passible de sanction. Après un retard de 30 minutes ou plus, un élève ne peut intégrer son local de classe, il est déclaré absent et cette absence n'est pas motivée. Des règles plus strictes s'appliqueront lors des examens.

Les retards représentent une mauvaise habitude de vie qui risque de nuire à nos élèves qui seront bientôt les adultes de demain. Les sanctions pour les retards et les absences non-motivées représentent un temps de réflexion pour l'élève afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Un élève qui maintient un grand nombre de retards ou d'absence malgré les avertissements ou les sanctions verra une intensification des interventions, car les nombreux retards et absences représentent un manque d'engagement et une déresponsabilisation.

### Retenues:

- L'élève ayant une retenue pour un retard ou une absence non motivée doit l'assumer au moment déterminé par l'intervenant, dès qu'il est convoqué.
- Au SAPDÉ, les retenues se font lors des journées pédagogiques. Cependant, à certains moments pendant l'année, il est possible que les retenues soient données en après-midi, ce qui occasionnera une absence dans la discipline.
- Si l'élève ne se présente pas à sa retenue, il sera retourné à la maison au prochain jour d'école après un appel aux parents. La retenue devra être faite afin de pouvoir revenir à l'école;
- Si l'élève ne se présente pas régulièrement à ses retenues dans les délais prescrits, le parent sera convoqué pour une rencontre avec l'éducatrice et/ou la direction et d'autres sanctions sont prévues;
- Pour motiver une absence, une pièce justificative (billet médical, convocation à la cour, etc.) peut être demandée pour des cas particuliers.
- Les absences non motivées seront analysées et des convocations pour des retenues lors des journées pédagogiques sont à prévoir. Les cas récurrents seront traités de façon personnalisée.
- Le personnel de l'école s'assure de communiquer à la maison par un appel personnel, un courriel ou encore un appel automatisé pour informer d'une absence d'un élève. Pour éviter de recevoir les appels, vous pouvez motiver l'absence de votre enfant en appelant à l'école au 514-596-4140 et en laissant le message sur la boîte vocale à n'importe quel moment.

Les retenues se déroulent tous les midis de 11 h 30 à 12 h et tous les soirs de 15 h 10 à 15 h 45 ainsi qu'aux journées pédagogiques.

## Alarme d'incendie

Le système d'alarme incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme incendie entraînera le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme incendie. **Les élèves fautifs devront rembourser les montants encourus.**

*La direction de l'école se réserve le droit de mettre en place des mesures spéciales pour rectifier une situation problématique. Si tel est le cas, les parents (via le conseil d'établissement) et les élèves en seront informés.*

## AUTRES INFORMATIONS

### 1. Activités étudiantes

Participer aux activités étudiantes est un privilège. Un comportement inadéquat peut entraîner la perte temporaire ou permanente de ce privilège.

### 2. Agenda

L'élève doit en tout temps avoir son agenda contenant les messages des parents et des enseignants. Il doit remplacer son agenda, s'il est incomplet avec des pages arrachées, malpropres, contenant des messages haineux, des photos, des graffitis ou des dessins qui nuisent à son utilité première. L'agenda peut être consulté par un adulte en tout temps.

### 3. Bibliothèque (local 2003)

À la bibliothèque on peut emprunter des volumes, faire des travaux ou étudier. Le service de prêt se fait dès 7 h 45. De 11 h 15 à 13 h. Sur présentation de la carte étudiante, l'élève peut emprunter 2 volumes pour une durée de 4 semaines. Une amende de 0,05 \$ par jour et par volume devra être payée pour les volumes remis en retard. Après 2 retards, l'élève perd le privilège d'emprunter des livres. Un livre perdu devra être remboursé.

### 4. Bicyclettes

Une zone munie de supports à vélo est aménagée à l'ouest de l'école, près de l'entrée des élèves. C'est le seul endroit où les bicyclettes peuvent être verrouillées.

### 5. Cadenas

L'école fournit gratuitement deux cadenas sécuritaires aux élèves. Ils doivent **obligatoirement** les utiliser. Le cadenas demeure la propriété de l'école et doit être retourné à la fin de l'année ou remboursé s'il est perdu. Il faut prévoir un cadenas supplémentaire pour les cours d'éducation physique.

### 6. Cafétéria

Notre école dispose d'une cafétéria. En vue d'assurer une saine alimentation aux élèves, le secteur des services alimentaires de la CSDM met en œuvre les mesures suivantes :

- Offre de repas sains et nutritifs tous les jours;
- Élaboration de menus équilibrés comportant selon les recommandations du Guide alimentaire canadien;
- Présence de légumes avec le mets principal;
- Offre d'aliments variés en vue de développer le goût et de faire découvrir de nouvelles saveurs;
- Absence d'aliments à faible valeur nutritive, incluant friture, confiseries, boissons gazeuses, chocolat, etc.

On peut y prendre une collation de 9 h 30 à 9 h 40.

À l'heure du dîner, les repas sont servis de 11 h à 11 h 30 et de 12 h 25 à 12 h 50 et il est possible d'utiliser la carte étudiante comme carte de paiement en suivant la procédure inscrite sur le Portail dans la section [Service alimentaire - MA CAFÉTÉRIA](#).

### 7. Café étudiant (local 2700J)

Le café étudiant est un lieu de détente où l'élève peut prendre un léger goûter et se désaltérer. Il est ouvert tous les midis. On y trouve également des fours à micro-ondes.

### 8. Cafétéria et café étudiant

La cafétéria et le café étudiant sont des services mis à la disposition de la clientèle. Chaque élève doit ramasser ses déchets. L'école ne permet pas aux élèves de commander de la nourriture et de se la faire livrer à l'école. L'élève qui ne se conforme pas aux règles peut se voir retirer le privilège de dîner à l'école.



## **9. Carte étudiante**

La carte étudiante est un passeport pour l'élève. Il doit toujours l'avoir en sa possession et la montrer lorsqu'elle est demandée. L'élève doit s'identifier poliment et respectueusement à tout adulte de l'école qui lui en fait la demande, en présentant sa carte étudiante ou son agenda. En cas de perte ou de vol, il faut se procurer une nouvelle carte en se rendant au bureau du commis au budget. Un coût de remplacement sera exigé.

## **10. Casiers-vestiaires**

Chaque élève reçoit un casier pour le matériel scolaire et un autre pour ranger les vêtements. Incrire le numéro du casier-vestiaire à l'agenda. Pour des raisons de sécurité, l'élève ne peut pas échanger son casier ni le partager. Puisque l'école n'est pas responsable des vols ou des pertes de matériel, l'élève ne doit pas ranger d'objets de valeur ou divulguer la combinaison de ses cadenas. Il est interdit de se trouver dans un vestiaire du gymnase sans avoir de cours. Le casier est un bien de l'école qui est prêté à l'élève; en tout temps, le personnel de l'école peut fouiller le casier en cas de doute sur son contenu.

## **11. Entrées et sorties**

Les élèves entrent et sortent par les portes situées du côté ouest de l'école. Les heures d'ouverture des portes sont de 7 h 30 à 8 h 40, 9 h 30 à 9 h 40 et de 12 h à 12 h 20 et de 13 h à 13 h 15. En dehors de ces heures, les élèves doivent entrer par le secrétariat.

L'entrée principale de l'administration est réservée au personnel et aux visiteurs. Lors des entrées du matin et du midi, l'élève demeure à la cantine jusqu'au son de la cloche.

## **12. Local d'informatique**

Ce local est accessible le midi selon l'horaire affiché à l'entrée. L'élève s'inscrit à la cafétéria, à l'heure de la récréation. En tout temps, les utilisateurs de ce service doivent utiliser le matériel avec respect et le garder en bon état. Tenter de percer les mécanismes de sécurité du système ou briser du matériel est un geste grave qui entraîne une perte d'accès au service et un remboursement des éléments brisés. L'élève est responsable du mot de passe qui lui est attribué. Évidemment, le code d'éthique de la CSDM et le système d'encadrement de l'école s'appliquent aussi aux laboratoires d'informatique.

## **13. Objets perdus**

Pour retrouver un objet perdu ou rapporter un objet trouvé, on s'adresse à un surveillant d'élèves.

## **14. Objets confisqués**

Un objet confisqué est déposé au bureau de la direction de secteur pour une durée déterminée par celle-ci (jusqu'à 10 jours). Des sanctions additionnelles s'ajouteront si l'élève refuse de remettre l'objet. Si l'objet doit être confisqué une 2<sup>e</sup> fois, l'élève pourrait récupérer son bien au dernier jour de classe de l'année scolaire.

## **15. Période du dîner**

Durant cette période, l'élève se rend à l'endroit où se déroule l'activité qu'il a choisie : la bibliothèque, le café étudiant, l'aire de jeux, les gymnases, le local d'informatique, etc. Il peut demeurer à la cafétéria. Toute nourriture doit être consommée à la cafétéria ou au café étudiant. L'élève qui ne se conforme pas aux règles peut se voir retirer le privilège de dîner à l'école.

## **16. Radio étudiante**

Certains de nos jeunes participent à des projets Radio. Ils travaillent leurs interventions orales durant les cours de français.

## 17. Récupération

Les enseignants offrent des périodes de récupération aux élèves. Chaque enseignant informe ses élèves des moments de récupération. Celles-ci peuvent être obligatoires dans certains contextes.

## 18. Remboursement des frais de transport

Pour avoir droit au remboursement de 70% des coûts de la Carte Opus, l'élève doit habiter à plus de 1,6 km de l'école et répondre à l'une des conditions suivantes :

- Vivre dans une famille bénéficiaire d'une allocation d'aide sociale;
- Demeurer dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe;
- Ne pas être en libre choix.

Dans ce cas, l'élève peut se procurer le formulaire à compléter à la réception.

## 19. Réputation de l'école

Tout comportement répréhensible, même à l'extérieur de l'école, peut entraîner une sanction. Il est obligatoire de respecter le voisinage et les citoyens qui occupent les espaces publics.

## 20. Retenue

À la suite d'un manquement aux règles, l'élève peut être convoqué à une retenue. Celle-ci est inscrite à l'agenda. Ne pas se présenter à cette retenue entraîne d'autres conséquences.

## 21. Sacs et sacs à main

Pour se rendre en classe, les élèves doivent transporter leur matériel scolaire dans leurs mains. Ils doivent laisser leur sac à main (sacoche) et leur sac à dos dans leur casier. Pour se rendre aux gymnases, les tenues d'éducation physique se transportent dans un sac dédié (autre que le sac d'école).

## 22. Sports

Des activités sportives sont organisées le midi et à la fin des cours en après-midi. Les informations sont transmises par les enseignants d'éducation physique ou par des messages. Lors des activités, l'élève présente sa carte étudiante et doit avoir son costume d'éducation physique.

## 23. Vie étudiante (Local 2702R)

Le technicien en loisirs, Sylvain Jodoin, offre aux élèves une variété d'activités stimulantes : conseil des élèves, activités de financement, comités reliés aux finissants et activités du midi et de fin de journée. Si tu as des idées, n'hésite pas à les partager.



## 24. Sanctions

Le manquement au code de vie de l'école peut entraîner des interventions allant du simple avertissement jusqu'au changement d'école. À titre d'exemple, voici certains moyens utilisés : le rappel des règles de conduite, le texte de réflexion, la communication avec les parents, la rencontre avec l'enseignant, la retenue, la rencontre avec la direction, la réparation du dommage causé, le travail communautaire, la rencontre avec un professionnel, la feuille de route, le contrat, le plan d'intervention, le retrait de classe, la suspension à l'interne ou à l'externe, le changement d'école, etc.

## 25. Stationnement

Les terrains de stationnement sont payants et réservés au personnel de l'école (visiteurs, voir no 27).

## 26. Terrain de l'école

Le terrain de l'école est strictement réservé aux élèves inscrits pour l'année courante. Les amis ou les anciens élèves ne sont pas admis sur le terrain. Nous demandons à tous de respecter les endroits réservés aux écoles primaires.

## 27. Visiteurs

Un visiteur doit d'abord prendre rendez-vous avant de se présenter à l'école. Il doit utiliser la porte de l'administration. Tous les visiteurs qui utilisent le stationnement de l'école doivent utiliser les places prévues pour eux et s'assurer de placer la vignette appropriée ou le reçu de paiement de l'horodateur à la vue, à l'intérieur du pare-brise. La vignette sera disponible à la réception de l'école.



### SAPDÉ – Éléments spécifiques

#### Les récupérations

Les récupérations imposées par l'enseignant sont obligatoires. L'élève peut aussi demander une récupération à son enseignant s'il en ressent le besoin. Dans les deux cas, l'enseignant l'indique dans son agenda et l'élève s'assure que son professeur a signé.

#### Les études

Selon son horaire, l'élève se rend aux salles d'études et s'assoit à la place qui lui est assignée. Au signal du début de l'étude, l'élève débute son travail en silence. Le numéro de place à l'étude est indiqué à l'horaire de l'après-midi de l'élève. Il doit en prendre connaissance.

L'étude se fait dans le calme et le silence, afin de permettre la concentration de tous. L'élève doit avoir ses livres, cahiers et effets scolaires afin de faire ses devoirs et étudier. Seule la lecture d'œuvres littéraires et scientifiques est permise. On peut dessiner uniquement dans le cahier de croquis (arts-études).

#### Présences en après-midi

L'élève qui a des activités en après-midi à l'école doit absolument prévenir le secrétariat SAPDÉ s'il s'absente, et ce, avant de quitter l'école.

#### Le maintien dans le programme

Le maintien de l'élève dans le programme SAPDÉ est réévalué à chaque étape. Pour demeurer inscrit, il faut répondre aux trois critères suivants : la réussite scolaire, le comportement et le maintien d'un niveau élevé dans sa discipline. À la suite de l'exclusion du programme, l'élève est redirigé vers son école de quartier.

#### Paiement des frais

On acquitte les frais liés au SAPDÉ dès réception des factures. En cas de non-respect de cet engagement, l'élève pourrait être retiré de son activité en attendant que la situation se règle. Si la situation perdure, l'élève sera redirigé vers son école de quartier.

## LES INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

### Régime pédagogique et normes de certification

Pour tous les cours suivis par l'élève au secondaire, la note de passage est fixée à 60%. En cas d'échec, l'élève peut se présenter à la reprise (lorsque possible) et/ou s'inscrire à des cours d'été.

Pour tous les cours qui font l'objet d'un examen uniforme préparé par le MEES, on tient compte dans une proportion de 50% de l'évaluation faite par la commission scolaire et c'est le Ministère de l'Éducation qui certifie l'échec ou la réussite.

Pour poursuivre des études collégiales, dans certains programmes, les conditions d'admission exigent, de la part des élèves, en plus du diplôme d'études secondaires (voir ci-dessus), qu'ils aient obtenu les unités supplémentaires en mathématique et en sciences.

Visitez le site Internet du service régional d'admission du Grand Montréal (le SRAM) qui s'occupe de toutes les demandes d'admission pour les Cégeps : <http://www.sram.qc.ca/>.

Le site Internet de l'école permet de diffuser les documents pédagogiques (projet éducatif, plan de réussite et normes et modalités d'évaluation) les plus à jour.

Les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) sont :

- Obtenir un minimum de 54 unités de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 de la 5<sup>e</sup> secondaire réparties de la façon suivante :
  - 6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire (français de 5<sup>e</sup>);
  - 4 unités en langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités de science et technologie (ST) ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques (ATS) de la 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 2 unités d'ECR ou d'éducation physique de la 5<sup>e</sup> secondaire.

### Orientation scolaire et professionnelle (Liens utiles)

#### BANQUES D'OUTILS

Pour l'orientation des élèves de l'école sous la rubrique (**Service**) et (**Orientation scolaire**) [Orientation scolaire | École Édouard-Montpetit \(gouv.qc.ca\)](#)

Vous y trouverez également les coordonnées du conseiller d'orientation.

#### Exploration

<https://pygma.ca/> Pour le cégep uniquement

<https://www.inforoutefpt.org/> Pour le cégep technique et la formation professionnelle

<http://www.clicfp.qc.ca/> Pour la FP sur l'île de Mtl

<https://www.monemploi.com/> Pour tous les ordres d'enseignement

<https://www.reperes.qc.ca/> Pour tous les ordres d'enseignement, la procédure pour accéder au site est affichée au bureau du conseiller d'orientation

<https://www.emploisdavenir.gouv.qc.ca/> Pour tous les ordres d'enseignement, meilleur perspectives d'emploi pour métiers et professions

<https://maformationvideo.ca/> Pour tous les ordres d'enseignement, en vidéo

## LES SERVICES D'AIDE À L'ÉLÈVE

Une équipe multidisciplinaire est mise à la disponibilité des jeunes et de leurs parents pour répondre à des besoins de santé, à des problèmes personnels, familiaux ou scolaires. L'équipe est composée des personnes suivantes :

- 1. Service d'infirmier (CLSC)** (2007 B - Bureau à la bibliothèque, poste téléphonique 6789)  
*Intervenante du CLSC, elle apporte son support à l'organisation des soins d'urgence. Elle offre des services cliniques en matière de santé et de contraception.*
- 2. Service de travail social (CLSC)** (2007 B - Bureau à la bibliothèque, poste téléphonique 6789)  
*Elle relève du CLSC et offre un service à l'élève qui rencontre des difficultés dans son milieu familial ou dans sa vie sociale. Elle peut, au besoin, s'associer à des organismes externes.*
- 3. Orientation scolaire et professionnelle** (Local 3809, poste téléphonique 4145)  
*Dans le milieu scolaire, le conseiller d'orientation accompagne l'élève tout au long de son parcours scolaire dans la découverte de lui-même, dans l'exploration concrète et active du monde de la formation et du travail, dans le soutien au développement de son autonomie, dans sa prise de décision, dans la confirmation de son projet professionnel et dans sa réalisation.*
- 4. Service d'éducation spécialisée** (bureaux aux quatre coins des mezzanines)  
*Il y a quatre techniciennes en éducation spécialisée qui offrent un accompagnement à des élèves qui vivent des difficultés personnelles, sociales ou de comportement*
- 5. Police de quartier**  
*L'agent de police sociocommunautaire travaille en collaboration avec l'école afin d'apporter de l'information aux élèves, de conseiller les adultes et d'intervenir lors de délits.*
- 6. Services de psychoéducation**  
*Elles offrent des services d'évaluation, de consultation, d'intervention préventive et de rééducation auprès des jeunes qui ont des difficultés d'adaptation sur référence d'un membre de la direction.*
- 7. Surveillants d'élèves**  
*Ils assurent la sécurité et l'encadrement des élèves.*
- 8. Technicien en loisirs** (local 2702J)  
*Responsable de la vie étudiante de l'école, il développe avec le conseil d'élèves des activités et des événements qui répondent aux goûts et intérêts des jeunes.*
- 9. Plan de lutte contre l'intimidation**  
*L'école applique avec rigueur le plan de lutte contre l'intimidation. Celui-ci peut être consulté sur le site internet de l'école.*

## SERVICES UTILES

### **En cas d'urgence**

Urgence santé, police, pompier	911
Suicide action <a href="http://www.suicideactionmontreal.org">www.suicideactionmontreal.org</a>	(514) 723-4000
Protection de la jeunesse (DPJ)	(514) 896-3100
Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles	(514) 934-4504
Grossesse secours <a href="http://www.grossesse-secours.org">www.grossesse-secours.org</a>	(514) 271-0554
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal	(514) 277-9860

### **Écoute**

Tel-jeunes <a href="http://www.teljeunes.com">www.teljeunes.com</a>	(514) 288-2266
Tel-aide <a href="http://www.telaide.org">www.telaide.org</a>	(514) 935-1101
Gai-écoute <a href="http://www.gaiecoute.org">www.gaiecoute.org</a>	(514) 866-0103
Jeunesse J'écoute <a href="https://jeunessejecoute.ca">https://jeunessejecoute.ca</a>	1 800 668-6868

### **Drogue, Santé, ITS et sexualité**

Centre Dollard-Cormier <a href="http://dependancemontreal.ca">dependancemontreal.ca</a>	(514) 288-1515
Maison Jean Lapointe <a href="http://www.maisonjeanlapointe.org">www.maisonjeanlapointe.org</a>	(514) 288-2611
CLSC Olivier-Guimond 5810, Sherbrooke Est	(514) 255-2365
Hôpital Maisonneuve-Rosemont (clinique sans rendez-vous – Unité de médecine familiale)	(514) 252-3400
Info ITS <a href="http://itss.gouv.qc.ca">itss.gouv.qc.ca</a>	1-800-463-5656
Clinique des jeunes CLSC de Hochelaga-Maisonneuve (4201, rue Ontario Est)	(514) 524-3544, poste 22333

### **Décrochage scolaire**

REVDEC <a href="http://www.revdec.org">www.revdec.org</a>	(514) 259-0634
YMCA 4567, rue Hochelaga	(514) 255-4651

### **Emploi**

Carrefour Jeunesse Emploi Mercier	(514) 354-5552
Opération placement jeunesse	(514) 281-1030
PITREM	(514) 356-3226
Carrefour Jeunesse Emploi Hochelaga-Maisonneuve	(514) 523-2400

### **Maison des jeunes**

Maison des jeunes MAGI 6110, rue de Marseille	(514) 259-7692
---	----------------

### **Loisirs**

C.R.C. St-Donat <a href="http://crcstdonat.org">crcstdonat.org</a>	(514) 253-8913
Regroupement 14-18 de Guybourg	(514) 256-7725
CLAC de Guybourg <a href="http://www.clacdeguybourg.org">www.clacdeguybourg.org</a>	(514) 252-8080